

Une des premières remarques que soulève la lecture de l'article de Catherine Aubertin concerne l'étendue de la surface en principe consacrée aux projets dits extractivistes : trois millions d'hectares, soit la surface cultivée d'au moins cinq départements français. Cette étendue rappelle l'exercice mental de changement d'échelle auquel il convient de se livrer lorsqu'on fait référence au Brésil, et en l'occurrence à l'Amazonie. La deuxième remarque a trait à la population destinée à être bénéficiaire de ces projets : en gros, 35 à 40 000 personnes.

La mise en relation entre ces deux données ne manquera sûrement pas de renvoyer à des raisonnements qui ont déjà été posés à propos de l'Amazonie. Lorsque, au cours des années quatre-vingt, une lutte un peu similaire à celle qui est décrite dans l'article précédent a été menée pour la défense des territoires indigènes par une quantité d'acteurs collectifs à l'intérieur et à l'extérieur du Brésil, parvenant à obtenir pour ces espaces un statut juridique, ainsi qu'un certain nombre de droits originaux pour les peuples qui les occupent, de nombreuses voix ont crié au scandale de l'immensité de l'étendue "attribuée" à si peu de personnes : privilège injustifié, mesure anti-économique, a-t-on dit ; d'autant plus qu'aujourd'hui, « l'Indien écologiste qui ne réclame qu'un bout de terre pour faire sa *roça* (abattis), chasser et pêcher » (Léna, 1992) apparaît comme de plus en plus rare.

Une des premières préoccupations des Indiens semble être en effet, en cette période dite d'ouverture économique, de produire pour le marché, plus que la protection *stricto sensu* de la forêt.

On pourrait dire alors qu'ils instrumentalisent judicieusement leur rôle de défense de l'image et de l'identité indiennes.

Mais les territoires indigènes ne sont pas seulement ceux d'une certaine "dérive" économique de leurs justifications et objectifs initiaux par des occupants qui tentent de s'intégrer à un marché dont les dimensions sont régionales (l'Amazonie), nationales (le Brésil) ou internationales (pour quelques produits, voir C. Aubertin). Ils sont aussi la proie constante et vulnérable d'intérêts de groupes, peu réprimés par des contrôles publics souvent complices (Refskalevsky, 1994). Éleveurs, spéculateurs, spécialistes d'activités illicites, chercheurs d'or, sont autant de figures collectives dont les déclarations et décisions politiques vertueuses n'arrêtent pas l'élan prédateur du jour au lendemain. L'histoire des trente dernières années en Amazonie est là pour le rappeler. Ainsi peut-on s'interroger sur un parallèle qui n'est pas incongru entre politique des réserves indiennes (4 millions d'hectares régularisés sur près de 30 millions identifiés) et politique des réserves extractivistes : cette politique est-elle valide et cette histoire constitue-t-elle un précédent dont, au fond, sont bien conscients tous les acteurs qui interviennent aujourd'hui en Amazonie.

Il faut aussi poser la question des localisations des projets "extractivistes". Dans ce sens, la première observation est celle-ci : l'État d'Acre et le Roraima, mais aussi l'Amapa, sont les états qui ont connu les rythmes les plus accélérés de déforestation de toute l'Amazonie (M. Pouyllau, 1990). Cela ne veut pas encore dire qu'à ce jour, la proportion de surface

déboisée soit immense, mais il fallait briser ce rythme ; ce fut un des composants de la cause défendue par Chico Mendes, originaire de l'État d'Acre, qui a reconstitué l'identité des *seringueiros* à des fins somme toute instrumentales.

Contradictoirement, Philippe Léna, dans son article « Expansion de la frontière économique, accès au marché et transformation de l'espace rural en Amazonie brésilienne » (*Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, n° 4, 1994), fait remarquer que les réserves "extractivistes" correspondent à des zones d'émigration rurale : certaines portions de l'État d'Acre, mais aussi de l'Amapa ou du Nord-Tocantins. Là aussi, nous rencontrons donc un second paradoxe amazonien : la très faible densité de peuplement de l'Amazonie est un des éléments d'émigration vers les villes. Il fut une période, les années 1975-1985 au cours de laquelle on a expliqué l'émigration rurale en Amazonie, en premier lieu par l'impossibilité d'adaptation (pour diverses raisons) des colons venus d'autres régions du Brésil, à un nouveau mode de vie agricole amazonien (Tavares dos Santos, 1989, Ph. Hamelin, 1990, et d'autres). Dans les zones dont on parle ici, il s'agit d'une tendance à l'émigration vers les villes d'une population traditionnellement attachée aux activités dites "extractives" et à un mode de vie bien particulier. Les causes d'émigration sont donc différentes. Pourtant, il faut sans doute attribuer cette tendance, lorsqu'il s'agit d'une population aussi réduite, à la difficulté d'accès à des services dont l'implantation n'est guère programmée par les autorités locales, dans de pareilles conditions de non-rentabilité.

La combinaison de ces deux remarques renvoie à la question : les réserves extractivistes retiendront-elles les populations en leur donnant des conditions décentes d'existence ? Certes, on ne peut pas nier que ce programme constitue un véritable élément de réforme agraire, dans un pays peu enclin à la pratiquer. Mais il pose très vivement la question de la volonté politique de l'appliquer, ce qui suppose l'engagement des gouvernements locaux pendant cette période de transition où la réflexion sur une articulation possible et une compatibilité entre plusieurs données, n'est ni prouvée, ni expérimentée. Ces données sont : l'insertion productive au marché national et international, une certaine désuétude des modes de vie se traduisant par l'émigration et l'organisation communautaire de l'aménagement local, de sa conservation et de l'utilisation de ses ressources.